



INSTITUT DE FORMATION
DES AGENTS DE RECHERCHES

Téléphone : 04.67.58.23.65 - formation-ifar@orange.fr
12, Bd Ledru Rollin – B.P. 148 - 34003 MONTPELLIER CEDEX 1 – www.ifar.fr

Vous êtes convié au séminaire du 15 janvier 2016 à Montpellier. A cet effet, nous vous adressons la plaquette d'invitation que vous voudrez bien nous retourner, si votre emploi du temps vous le permet.

Chers Consoeurs et chers Confrères,

L'IFAR, sous l'égide de la Confédération Nationale des Enquêteurs Professionnels, souhaite entreprendre un processus de développement de l'activité d'Agent de Recherches Privées, afin d'instaurer un développement de l'activité professionnelle.

Les questions qui seront traitées au cours de ce séminaire sont précisément celles de l'évolution de l'activité pour la recherche de nouveaux marchés dans le cadre de la récente réglementation.

Le débat tournera essentiellement sur l'opportunité de proposer un plan afin de créer et développer de nouveaux marchés; ce plan intégrera les dernières directives du Conseil National des Activités de Privées de Sécurité. Nous aurons le plaisir d'accueillir des experts du secteur « Développement et Recherches » qui apporteront des outils et des solutions de développement pour notre secteur d'activité.

En coordonnant nos actions et fonctionnements, nous pourrons atteindre un état d'équilibre maximum et doter notre secteur des moyens qu'il attend, conformément aux orientations de la loi votée en février 2003.

Il est donc maintenant certain qu'en dépit de prédictions pessimistes avancées par certains, l'année 2016 pourrait-être l'évolution tant attendue.

Cette réforme de travail entraînera un bouleversement ; pour l'amélioration des conditions de travail de notre activité libérale de recherches privées.

Le projet est réalisé dans le strict respect des réflexions du 9ème séminaire de Marrakech qui trouveront maintenant leur aboutissement à Montpellier ...

Mais il convient d'évoquer également les questions d'ordre matériel à l'égard desquelles nos confrères éprouvent de légitimes préoccupations. Nous sommes heureux de pouvoir, pour l'essentiel, les rassurer. L'ensemble des Organisations membres de la CNDEP ont mis en place un fond d'aide aux professionnels, qui représente une opportunité exceptionnelle pour participer à ce 10ème séminaire à à moindre coût:

- Pour les professionnels membres de la Confédération Nationale des Enquêteurs Professionnels la participation au séminaire est prise en charge à 50% par la CNDEP
- Pour les personnes en formation la prise en charge est prise en charge en totalité par l'IFAR.
- Pour les autres professionnels la prise en charge est totale par les OPCA.

Afin de bénéficier de ces mesures, il vous suffit de nous adresser avant la date indiquée sur la plaquette, votre bordereau d'inscription.

Attention : pour les professionnels qui n'entrent pas dans les 3 conditions précitées, le jour de séminaire reste au prix indiqué dans la plaquette, soit 115 € diné à l'hôtel Mercure compris.

Important : Les chèques ne seront encaissés que le jour du congrès.

Soucieux, de ne pas rallonger excessivement ce message, vous pouvez nous contacter pour tout renseignement complémentaire au 04 67 58 30 65 ou nous poser vos questions par mail à formation-ifar@orange.fr

Les bordereaux d'inscription seront téléchargeables sur le site de l'ifar à www.ifar.fr ou sur la CNDEP : www.cnep.org

Montpellier le 15 décembre 2015.

Le coordinateur.
Yves CONVERSANO